

## Le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est quoi ?

Le **Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, géré par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), se base sur les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé (CSS). Il met **gratuitement** à disposition les vaccins recommandés pour **les nourrissons, les enfants, les adolescent-e-s et les étudiant-e-s de l'enseignement supérieur non-universitaire**, ainsi que les **femmes enceintes** dans une perspective de protection de l'enfant à naître.

## Quels sont les vaccins disponibles dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Les vaccins actuellement disponibles sont destinés à protéger les nourrissons, les enfants et les adolescents contre :

- la poliomyélite
- la diphtérie
- la coqueluche
- le tétanos
- la rougeole
- la rubéole
- les oreillons
- l'hépatite B
- le pneumocoque
- le méningocoque C
- les infections par le papillomavirus humain et les maladies invasives à *Haemophilus influenzae B*

ainsi que les femmes enceintes, contre la coqueluche.



## CONTACTS UTILES

### Questions sur le fonctionnement d'e-vax ou sur le suivi des commandes de vaccins :

#### Support e-vax

E-mail : support@e-vax.be

Tél : 010/23.29.80

Fax : 010/45.67.95

### Questions sur la connexion via eID :

#### Helpdesk FEDICT

E-mail : servicedesk@fedict.belgium.be

Tél : de 8h à 18h au 0800/16.587

Fax : 02/212.96.93

<http://eid.belgium.be/fr/>

### Questions sur la pratique vaccinale ou sur le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

#### ONE

#### Direction de la Santé

E-mail : vaccination@one.be

Tél : 02/542.14.73

Fax : 02/542.12.58

 OFFICE  
DE LA NAISSANCE  
ET DE L'ENFANCE  
Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51  
info@one.be - ONE.be

 FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



## COMMANDER DES VACCINS AVEC E-VAX

## MODE D'EMPLOI

Programme de vaccination  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles

édition  
2019

## En quoi consiste e-vax ?



**E-vax** est une plateforme électronique sécurisée via laquelle chaque vaccinateur peut :

- **Commander les vaccins distribués** gratuitement dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B),
- **Enregistrer les vaccinations individuelles** afin de constituer un registre vaccinal,
- **Commander des documents** de promotion à la vaccination.

## Comment fonctionne la plateforme e-vax ?

À l'inscription dans e-vax, le vaccinateur peut commander un **stock de vaccins**.

**Lorsqu'une vaccination individuelle est enregistrée, l'application met à jour automatiquement la situation du stock.**

Par la suite, le vaccinateur peut à nouveau passer commande en fonction de ses besoins.

Les commandes sont transmises aux firmes pharmaceutiques et livrées dans les 3 à 4 jours ouvrables, à l'adresse et aux heures renseignées par le vaccinateur.



## Qui peut s'inscrire ?

- **Les médecins généralistes et pédiatres**
- **Les sages-femmes** dont la structure du n° INAMI est 4-XXXXX-XX-003

Il est possible de déléguer l'encodage des vaccins à un médecin stagiaire, un•e infirmier•ère, ou un•e collaborateur•trice administratif•tive, si le médecin responsable du compte e-vax a introduit une demande écrite au support e-vax avec les informations suivantes :

- n° de registre national,
- identité d'un **médecin vaccinateur responsable** de l'utilisation de la plateforme.

Un médecin qui exerce dans **plusieurs centres de vaccination** peut être affilié à e-vax pour chacun d'entre eux, sur demande par e-mail au support e-vax. Il précisera à chacune de ses connexions pour quel centre de vaccination il agit.

## Comment s'inscrire ?

**Vous pouvez vous inscrire soit :**

- **via l'adresse web**

**de la plateforme [www.e-vax.be](http://www.e-vax.be)**, en spécifiant le n° INAMI concerné, s'il s'agit d'une pratique solo ;

- **via un formulaire**

**disponible sur [www.e-vax.be/VaccHelp/help/document.html](http://www.e-vax.be/VaccHelp/help/document.html)** à envoyer au support e-vax s'il s'agit d'une pratique de groupe, d'une maison médicale ou d'un service hospitalier.

## De quoi avez-vous besoin pour vous connecter ?

- **d'une carte d'identité belge valide (eID)**, du **code pin** associé et d'un lecteur de carte eID ou d'une liste de **token**,
- d'une adresse e-mail valide.

## Qu'en est-il de la sécurité et de la protection de la vie privée ?

**Tout utilisateur d'e-vax s'engage à :**

- consulter les données vaccinales centralisées d'un patient uniquement **en vertu du lien préventif ou thérapeutique qui les lie**.

- se conformer au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** du 27 avril 2016 et à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, ainsi qu'aux dispositions relatives au **secret professionnel et médical**.

## Le patient peut-il consulter ses données ?

Chaque personne dont les données sont enregistrées dans e-vax dispose à tout moment d'un droit d'accès, de correction et de suppression de ses données personnelles, de même qu'un droit d'opposition à la poursuite de leur enregistrement.

Pour ce faire, une **demande écrite**, accompagnée d'une preuve d'identité, doit être envoyée au support **e-vax**.

Une **requête ou une plainte** peut en outre être déposée auprès de l'Autorité de Protection des Données à l'adresse suivante : **[contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be)**.